

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 6 octobre 2020

**Subventions aux
associations écoles de
musique du territoire
d'Annemasse Agglo
pour l'année 2020**

Convocation du :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Patrick ANTOINE

N° BC_2020_0136

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN

Vu la délibération 2019-0139 du conseil communautaire en date du 06 novembre 2019 actant le transfert de la compétence « enseignement musical » à Annemasse Agglo,

Vu la modification statutaire par arrêté préfectoral du 06 février 2020 entérinant le transfert de la dite compétence dans les statuts d'Annemasse Agglo,

Annemasse-Agglo, dans le cadre de sa toute nouvelle compétence « enseignement musical » apporte depuis le 1^{er} juillet 2020, son soutien aux actions d'enseignement musical présentant un intérêt dans le cadre de la mise en place d'un conservatoire à rayonnement intercommunal.

Dans cette année de mise en œuvre du projet tendant à la fusion du conservatoire et des 6 écoles associatives au 1^{er} juin 2021, les agents du conservatoire d'Annemasse Agglo et les salariés des écoles de musique associatives œuvrent ensemble à la création de ce nouvel équipement pour le territoire répondant aux objectifs suivants :

Créer une dynamique de territoire avec un projet pédagogique commun et partagé,

⊖ Enrichir et étendre l'offre de service,

⊖ Soutenir l'accès à cette offre en adoptant une politique tarifaire basée sur les ressources des utilisateurs du service,

⊖ Conserver un service de proximité tout en facilitant la circulation des élèves,

⊖ Repérer et soutenir les initiatives originales et qui fonctionnent,

⊖ Faciliter la mise en place de projets partenariaux,

⊖ Faciliter la gestion administrative du service.

Ainsi, les projets portés par les associations écoles de musique visées dans l'annexe 1 participant de cette politique,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement des montants suivants inscrits au Budget Principal 2020 :

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le



ID : 074-200011773-20201008-BC_2020_0136-DE

- Subvention de fonctionnement représentant tout ou partie du montant de subvention votée par les communes au titre des subventions 2020 allouées aux associations écoles de musique soit 86 381 €
- Subvention exceptionnelle représentant l'impact de l'engagement des associations dans le projet commun, dès cette année 2020 soit un total de 26 920 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 6 octobre 2020

**Désignation d'un
représentant
d'Annemasse Agglo
auprès du Collège
Michel SERVET**

Convocation du :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Patrick ANTOINE

N° BC_2020_0137

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire,
Vu l'article B-2 de la délibération n°CC-2020-0067 du 15/07/2020 portant « Délégations du conseil
au Bureau Communautaire et au Président »
Vu l'article R. 421-14 du Code de l'éducation

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation d'un représentant d'Annemasse Agglo comme suit :

NOM DE LA STRUCTURE	TITULAIRE
Collège Michel SERVET	Amine MEHDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.